

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) no 702/2014 de la Commission déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Numéro de l'aide

SA.39989 (2014/XA)

État membre

France

Région

DROME

Titre (et/ou nom du bénéficiaire)

Aide à la chambre d'agriculture pour soutenir la mise en œuvre des actions suivantes : renouvellement, modernisation et compétitivité des entreprises, valorisation des filières de production, gestion durable des ressources.

Base juridique

- code général des collectivités territoriales, articles L. 1511-1 et suivants, article L. 3231-1 ;
- loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment l'article 10.

Budget

Budget global: EUR 0,3779 (millions)

Intensité

83 %

Durée

jusqu'au 31.12.2015

Objectif

Aides au transfert de connaissances et aux actions d'information (article 21), Aides aux services de conseil (article 22), Aides aux actions de promotion en faveur des produits agricoles (article 24), Aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier (article 31), Aides au transfert de connaissances et aux actions d'information en faveur des PME dans les zones rurales (article 47)

Secteurs économiques

AGRICULTURE; SYLVICULTURE ET PÊCHE

Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi

Département de la Drôme
Hôtel du Département 26 avenue du Président Herriot 26026 VALENCE Cedex 9

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<http://www.ladrome.fr/nos-actions/lagriculture/regime-daide-a-lagriculture-en-cours-dexamen-par-la-commission-europeenne>

Autres informations

-